

Responsable PEB 2015 pour la Wallonie - méthode de calcul 2021 // #1506



55 h



1 235,00 €

Public

- Toute personne physique répondant, au moins, aux conditions suivantes : être titulaire d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur civil architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel ou bio-ingénieur ou de tout autre diplôme déterminé par le Gouvernement (note : l'AGW du 15 mai 2015 n'a pas étendu la liste des diplômes éligibles) . avoir suivi une formation et réussi un examen dont les contenus sont précisés par le Gouvernement. (voir AGW du 15 mai 2015, art. 56 & 58) ne pas avoir fait l'objet, moins de trois avant l'introduction de la demande d'agrément, d'une décision de retrait d'agrément.
- Toute personne morale qui compte parmi son personnel, ses préposés ou mandataires au moins un » Responsable PEB 2015 « agréé en tant que personne physique et qui est liée avec lui par une convention.

Prérequis

Toute inscription ne sera prise en compte que si votre candidature a été acceptée par la Région wallonne au préalable. Pour toute information concernant la procédure d'agrément, nous vous invitons à consulter le site web de la Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/home/performance-energetique-des-batiments/pour-les-professionnels--outils-formations-et-agrements/formations-et-agrements/devenir-responsable-peb.html> (<https://energie.wallonie.be/home/performance-energetique-des-batiments/pour-les-professionnels--outils-formations-et-agrements/formations-et-agrements/devenir-responsable-peb.html>)

Les participants doivent venir à la formation avec leur ordinateur portable sur lequel sera téléchargé, au préalable, le logiciel PEB : [lien vers le téléchargement \(https://energie.wallonie.be/home/performance-energetique-des-batiments/pour-les-professionnels--outils-formations-et-agrements/outils/la-reglementation-wallonne---peb/logiciel-peb/telechargement-du-logiciel-peb.html\)](https://energie.wallonie.be/home/performance-energetique-des-batiments/pour-les-professionnels--outils-formations-et-agrements/outils/la-reglementation-wallonne---peb/logiciel-peb/telechargement-du-logiciel-peb.html)

Les participants sont priés de vérifier avant la formation que l'installation est effectuée correctement. Tout problème technique éventuel doit être réglé au préalable avec le help desk de la Région wallonne.

La présence à toutes les heures de cours est obligatoire.

Objectifs

Pour être responsable PEB, il faut un agrément du Gouvernement wallon.

Cette formation obligatoire s'inscrit dans les dispositions de l'agrément 2015.

Quand faut-il un responsable PEB?

Lors du dépôt de la demande de permis (d'urbanisme ou unique) pour la construction de bâtiments neufs ou assimilés ou pour des travaux de rénovations importants. Le responsable PEB établit les différents documents de la procédure PEB dont la déclaration PEB initiale qui est à joindre à la demande de permis.

Obligations du responsable PEB

Le responsable PEB assiste l'architecte dans la conception du projet pour atteindre les exigences PEB.

Lors de l'exécution des travaux, il constate les mesures mises en œuvre pour respecter les exigences PEB. Lorsqu'il constate, en cours de réalisation du projet, que celui-ci s'écarte ou pourrait s'écarter des exigences PEB, il en informe immédiatement le déclarant PEB et l'architecte.

Le responsable PEB, à l'aide du logiciel PEB, collecte et traite les données qui caractérisent la performance énergétique du bâtiment.

Il génère les documents liés à la procédure PEB (déclarations PEB initiale et finale, déclaration PEB provisoire, certificat PEB).

Le responsable PEB utilise exclusivement le logiciel PEB mis à sa disposition par l'Administration.

Toutes les informations utiles concernant l'agrément se trouvent sur le [site web de la Région wallonne](https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994) (<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994>) .<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994> (<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994>)

«Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1506 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/0a0c7c36-6571-4c56-82f9-c81d386cb3ce) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/0a0c7c36-6571-4c56-82f9-c81d386cb3ce>) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Contenu - Programme:

Journée 1 : Introduction

- Introduction
- Contexte global et législatif
- Principes de la méthode PEB
- Introduction au logiciel PEB

Journée 2 : Evaluation des performances énergétiques et procédures

- Pas à pas : Stade initial (avant-projet et permis d'urbanisme)
- Formulaire de déclaration PEB initiale et simplifiée
- Formulaire et rapport d'étude de faisabilité technique, économique et environnementale
- Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir d'un exercice pré-encodé, encodage d'une déclaration simplifiée, déclaration initiale, interprétation d'une étude de faisabilité et encodage de ses résultats dans le logiciel PEB.

Journée 3 : Evaluation des performances énergétiques et optimisation

- Pas à pas : Stade initial (permis d'urbanisme)
- Optimisation de l'encodage au niveau enveloppe et systèmes
- Rappels de notions théoriques et perfectionnement PEB

- Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage de variantes pour comprendre l'influence de différents paramètres sur les résultats de la performance énergétique dans le logiciel PEB.

Journée 4 : Evaluation des performances énergétiques et certification

- Optimisation de l'encodage au niveau enveloppe et systèmes (fin)
- Pas à pas : Stade chantier (exécution et chantier)
- Formulaire de déclaration PEB provisoire et de certificat provisoire
- Formulaire de déclaration PEB finale et de certificat
- Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage d'une déclaration provisoire, déclaration finale, génération des certificats énergétiques, encodage des valeurs finales et des pièces justificatives dans le logiciel PEB.

Journées 5 et 6 : Evaluation des performances énergétiques en non-résidentiel

- Méthode et spécificités liées aux bâtiments non-résidentiels
- Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage d'éléments spécifiques au non-résidentiel et comparaison avec la procédure et la méthode résidentielle.

Journée 7

- Exercices d'encodage

Informations pratiques

> Droit d'inscription

1 235,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires



Liège

- > Du 9 septembre 2026 au 2 décembre 2026
De 9h à 17h au Boulevard Sainte Beuve 1 à 4000 Liège
Examen écrit au Château Massart 70 à 4000 Liège

> Certificat - Attestation

Agrément de Responsable PEB 2015

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

ATTENTION : privilégiez les chèques éco-climat aux chèques formation.

> Reconnaissance

- I.F.A.P.M.E.
- Région wallonne (SPW - DGO4)
- Formation agréée par l'Ordre des Architectes pour 49 points.

> Examens

Oui

Responsable PEB 2015 pour la Wallonie - méthode de calcul 2021 // #1506 - Les 09, 16, 23, 30 septembre, 07, 14 octobre, 04 novembre au boulevard sainte beuve 1 à 4000 Liège de 09h00 à 17h00 et examen le 02/12/2026 de 10h00 à 16h45 rue du Châ

Organisation

Les inscriptions sont prises en compte uniquement si votre candidature a préalablement été acceptée par la Région wallonne. Inter-entreprises. Nombre de participants limité à 15.

Renseignements

TEL. 04/229 84 20

€ 1 235,00 € ou 55 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Les 09, 16, 23, 30 septembre, 07, 14 octobre, 04 novembre au boulevard sainte beuve 1 à 4000 Liège de 09h00 à 17h00 et examen le 02/12/2026 de 10h00 à 16h45 rue du Château Massard 70 à 4000 Liège

Horaire

De 9h à 17h au Boulevard Sainte Beuve 1 à 4000 Liège

Examen écrit au Château Massart 70 à 4000 Liège

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur

Formateurs agréés Région wallonne